

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 003-5359/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Wimoov et paiement de la cotisation 2019

MET 19/9982/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est forte d'atouts pour devenir une des Métropoles les plus compétitives, notamment au regard des potentiels en matière d'emploi. Dans ce contexte, la Métropole ambitionne un développement économique destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale des populations les plus fragiles, et de soutenir les initiatives ainsi que les acteurs favorisant cet objectif d'équilibre territorial.

Au moment où la Métropole se destine à faire de son territoire un lieu de performance économique, elle doit pouvoir concilier un développement équilibré de son territoire avec la préoccupation de la solidarité pour devenir également un lieu de performance sociale.

La mobilité apparaît comme un des premiers éléments déterminants dans la réussite du parcours d'insertion, voire un facteur clé d'insertion et d'accès réussi à l'emploi. En effet, un des premiers freins d'accès à l'emploi pour un public en insertion, porte sur des problèmes liés à la capacité de se déplacer d'un point de vue géographique et économique, en raison de son coût, notamment mais également du point de vue des freins psychosociaux qui conditionnent la perception du territoire et de son usage. Par ailleurs, on constate qu'un certain nombre d'employeurs rencontre des difficultés de recrutement ou même renonce à pourvoir un emploi en raison de contraintes liées à la mobilité dans des secteurs d'activités comme celui de l'aide à domicile notamment.

Signé le 28 Février 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

Compte tenu du public en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, la mobilité doit s'appréhender à la fois comme l'apport de réponses financières et matérielles mais également de réponses pédagogiques, d'informations et de conseils, de sorte que, sur le territoire métropolitain, puissent coexister, à côté de l'accompagnement individualisé à l'emploi, notamment dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des dispositifs d'accompagnement à la mobilité des publics précaires, présentant l'autonomie en mobilité comme le gage d'une insertion socioprofessionnelle réussie.

La mobilité apparaît donc comme un des facteurs majeurs de l'intégration sociale et la Métropole souhaite agir en faveur d'une mobilité inclusive, accessible à tous et gage d'une insertion sociale et professionnelle réussie.

L'association WIMOOV est une association chargée d'accompagner tous les publics en situation de fragilité vers une mobilité durable et autonome en présentant des solutions adaptées aux personnes et aux territoires pour que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle.

L'association WIMOOV est un acteur national dans le domaine de la mobilité depuis quasiment 20 ans, ce qui lui a permis d'acquérir une expertise reconnue dans le traitement des problématiques de mobilité des publics fragiles et ce, sur des territoires différents : urbains, péri-urbains et ruraux. En 2018, elle portait 27 plateformes de mobilité sur l'ensemble du territoire français avec 109 salariés accompagnant chaque année près de 11 000 personnes.

WIMOOV développe, depuis 2007, une plateforme de mobilité sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et a suivi depuis sa création plus de 7 000 personnes rencontrant des difficultés de mobilité dans leur insertion socioprofessionnelle.

La plateforme de mobilité est un lieu d'accueil et d'accompagnement, qui propose un système de solutions de mobilité, qu'elles soient matérielles (mise à disposition ou aide à l'achat de véhicule, garages solidaires) ou pédagogiques (ex : formation, coaching mobilité ou conseil en mobilité individualisé), intégrée aux moyens présents du territoire et adaptées aux besoins de tous les publics en situation de fragilité.

Elle constitue un guichet unique permettant de faciliter et d'accélérer la prise en charge des publics et d'améliorer la visibilité des actions mobilité du territoire pour les publics et les partenaires (prescripteurs et financiers), dans une optique d'accès à l'emploi mais aussi de développement d'une mobilité durable (intermodalité, promotion des transports en commun).

WIMOOV affirme sa volonté de pouvoir faire perdurer ses activités sur ses territoires d'intervention et de développer ses actions sur des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence, non desservis par des prestations de mobilité inclusive.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La délibération HN de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°EMP 003-28/02/19 BMFAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ENV 011-1453/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association WIMOOV

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

- La délibération n°EMP 010-2902/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association WIMOOV et paiement de la cotisation 2017 ;
- La délibération n°EMP 005-8244/18/BM du Bureau de la Métropole du 18 octobre 2018 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association WIMOOV et paiement de la cotisation 2018.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le renouvellement de l'adhésion à l'association WIMOOV au regard de son objet social et le paiement de la cotisation 2019 d'un montant de 20 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de fonctionnement 2019 - Sous-politique E 120 - Fonction 65 - Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ